



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

- **Objet de la procédure de mise à disposition et description du projet**

La société EUROVIA BOURGOGNE a sollicité l'autorisation d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud de matériaux routiers, pour une durée de 6 mois renouvelable, sur le territoire de la commune de SAINT-ÉLOI section AP, parcelles n° 61, 62, 63 et 65 à hauteur des lieux-dits « La Maison Rouge » et « Les Champs de rivière » en vue de la réfection des couches de roulement de la déviation de Nevers, de l'échangeur de Varennes-Vauzelles à l'aire des Faïenciers, sens 1 et 2.

L'activité soumise à autorisation sous la rubrique n° 2521-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est dispensée d'enquête publique. En application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement, cette demande est soumise à la consultation du public.

- **Modalités d'organisation de la mise à disposition du dossier auprès du public**

Le dossier comprenant notamment l'avis de l'autorité environnementale, sera consultable pendant 15 jours, soit du 13 au 28 août 2015 inclus :

- sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr ;
- en préfecture, guichet unique ICPE – pôle enquêtes publiques (40 rue de la Préfecture – 58026 NEVERS cedex) ;
- dans les mairies de SAINT-ÉLOI, NEVERS, SERMOISE-SUR-LOIRE et de SAUVIGNY-LES-BOIS aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Le public pourra formuler ses observations :

- par voie électronique jusqu'à la fin du délai de consultation : pref-icpe-contact-public@nievre.pref.gouv.fr ;
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT-ÉLOI.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est :

M. Jean-Claude BOS
Directeur régional EUROVIA BOURGOGNE
134 avenue de la Gare
21220 GEVREY-CHAMBERTIN

A l'expiration du délai de consultation du public, le maire de la commune de SAINT-ÉLOI clôt le registre et l'adresse au Préfet de la Nièvre (Guichet unique ICPE – Pôle enquêtes publiques) qui y annexe les observations éventuelles qui lui ont été adressées.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures
Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

ADRESSE POSTALE : 40 rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>